

COMMISSION CHEMIN

MAISON DE PAYS – 20 SEPTEMBRE 2007



Liste de présence :

Eric Sellot, Jany Poirier, Jean-Pierre Laloué, Serge Thévenin, Isabelle Désurier, Gérard Vernis, Arsène Virmoux, Jean-Paul Raffestin.



Il est rappelé que s'est tenue en avril dernier une réunion restreinte où a été validé le travail d'ISAE. Il a été décidé que chaque topoguide ait une fiche qui présente la commune (histoire, caractéristiques et infos pratiques...). Dans ces fiches « commune » sont insérés les tracés des circuits avec les commentaires. Sont proposés à ce jour les circuits de Louroux-Bourbonnais, Ygrande, Franchesse et Agonges.

Est posée la question des contacts associatifs sur les infos pratiques. Il est décidé de supprimer les noms et les numéros de téléphone et de faire vérifier les données par les mairies.

Il est demandé de rajouter l'échelle des cartes des circuits. Il est soulevé l'intérêt d'indiquer le pourcentage de goudron par circuit. Un débat s'instaure : aucune réponse tranchée n'est apportée.

Chaque commune reçoit une fiche avec des demandes ou observations émises sur les circuits. Il est demandé de faire remonter les remarques et réponses à Mme Dérengère (ISAE) et dans la mesure du possible d'en informer la Communauté de Communes. Les observations devront être signalées d'ici 15 jours.

M. Laloué précise qu'il serait intéressant de commencer le travail de balisage avec l'association Chemins d'Issards.

A ce titre, il a été demandé à ISAE de fournir les cartes des tracés indiquant les endroits et le nombre de piquets de balisage.

Suite à la demande d'ISAE, les élus acceptent que les circuits soient testés par d'autres personnes que celles du chantier.

Il est abordé la question de la traduction. ISAE peut s'engager à les faire mais précise que les traducteurs peuvent quitter le chantier à tout moment. Cependant, le choix de l'anglais est arrêté. Il n'y aura pas d'édition papier. Cette formule sera uniquement disponible dans les communes qui disposeront d'un sur CD. Elles pourront les imprimer à la demande.

Est abordé la question des circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite : est-ce judicieux ?